

BILAN D'ACTIVITÉ 2016

de la DEAL
Réunion

ACCOMPAGNER
LA RÉUNION
SUR LA VOIE DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
du Logement



SOMMAIRE

EDITO	05
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU	06
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION	08
ENERGIE ET CLIMAT	09
AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	10
RISQUES NATURELS	12
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	13
RISQUES ANTHROPIQUES	14
POLITIQUE DU LOGEMENT	16
PILOTAGE DES ACTIONS / EDUCATION ROUTIÈRE	18
ORGANISATION ET MOYENS AU SERVICE DES MISSIONS DE LA DEAL	20
CONTRIBUTION DES ANTENNES TERRITORIALES	22
FAIRE CONNAÎTRE SON ACTION	24
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES	25
ORGANIGRAMME	26



“
Au service de La Réunion et de son avenir ...
 ”



EDITO

DEAL : cet acronyme n'est peut être pas encore suffisamment connu par le grand public, mais il est néanmoins reconnu par les décideurs du territoire comme un acteur incontournable de La Réunion et de son développement.

Quelques mois seulement après ma prise de fonction en tant que directeur, j'ai le sentiment que cette image est tout à fait méritée. Elle consacre le professionnalisme des 300 agents et leur très bonne connaissance du terrain : les avis rendus par les services dans le cadre des procédures de notre champ de compétences sont d'une grande fiabilité et les conseils de la DEAL sont très recherchés par les porteurs de projets. Nous le devons à des équipes solides et expérimentées dans les différents métiers.

Ce rapport d'activité pour l'année 2016 témoigne d'ailleurs de l'implication de nos équipes au service de La Réunion et de son avenir. Vous y découvrirez les actions menées en matière de :

- prévention des risques naturels et anthropiques,
- préservation des espèces végétales, animales et des ressources,
- financement du logement social, urbanisme et habitat
- sans oublier deux volets importants : la collecte, la production et la diffusion des connaissances relatives au développement durable, ainsi que la mise en œuvre des modalités pour faire participer le public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

Bien évidemment, ces domaines à enjeux resteront des priorités fortes pour 2017, mais je souhaite que la DEAL s'investisse encore d'avantage dans son rôle de conseil à l'aménagement durable de notre territoire. Et dans cette optique, ma volonté sera de renforcer la coopération avec tous les acteurs du territoire, pour que tous ensemble, services de l'État, collectivités locales, établissements publics, acteurs socio-économiques et citoyens, nous puissions construire La Réunion de demain : une île respectueuse de son environnement, que nous serons fiers de pouvoir transmettre aux générations futures !

Très bonne lecture.

Jean-Michel MAURIN
 Directeur de la DEAL Réunion

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU

L'île de La Réunion est un des "hotspots" de la biodiversité mondiale : protéger sa biodiversité marine et terrestre et préserver sa ressource en eau constituent donc des enjeux majeurs pour la DEAL.

Dossiers transversaux eau & nature

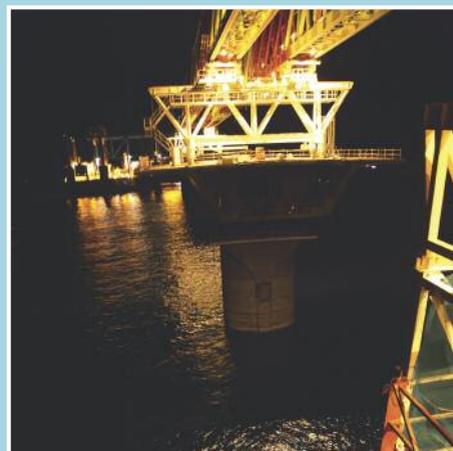
L'année 2016 a été marquée par la promulgation de la loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages qui concerne aussi le secteur de l'eau. Ses conséquences seront très nombreuses pour La Réunion. Un protocole « parquets » a également été signé : il articule les polices administrative et judiciaire de l'eau et de la nature.



Une nouvelle phase d'accélération du projet de nouvelle route du littoral a eu lieu avec le démarrage des premiers travaux maritimes liés au futur grand viaduc. Dans ce contexte, les échanges se sont poursuivis entre la DEAL qui assure le suivi environnemental du projet et le maître d'ouvrage notamment dans le cadre du Comité scientifique qui a été relancé sous l'impulsion

de la DEAL. A noter également que près de 1 800 000 tonnes de matériaux issus des andains étaient livrées en 2016 au chantier de la NRL dans le cadre du protocole dédié élaboré par la DEAL.

La pêche aux bichiques a fait également l'objet d'une intervention forte de la DEAL par une démarche pilote de réflexion sur la problématique de la gestion des embouchures de cours d'eau afin de concilier une pratique de la pêche et la gestion durable.



Police de l'eau

En 2016, au titre de l'instruction des dossiers « Police de l'eau », le nombre de dossiers a continué à augmenter avec 121 dossiers déposés. S'agissant de la gestion du domaine public fluvial, 181 autorisations d'occupation temporaire ont été délivrées.

L'effort de mise aux normes des stations d'épuration de l'île, avec le soutien financier de l'Union européenne, a permis en moins de 10 ans de rattraper un retard considérable. Un travail important reste à conduire pour le volet collecte des eaux usées.

L'année 2016 a été également l'occasion de réamorcer un processus de concertation avec les acteurs agricoles sur la valorisation des boues en agriculture.

Le retard dans le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) a été comblé. Les collectivités organisatrices sont désormais investies. Le bilan de la saison des pluies a mis en avant un déficit hydrique global de 12% par rapport à la normale 1981-2010. Le comité sécheresse s'est réuni à 4 reprises, sans qu'il soit nécessaire de prendre un arrêté de limitation des usages de l'eau.

Politique de l'eau et des milieux aquatiques

2016 s'est caractérisée par le rapportage de l'état des lieux 2013 et du bilan du SDAGE 2010-2015, relevant de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, à la Commission européenne.

La mise en œuvre de la stratégie globale de reconquête de la continuité écologique des cours d'eau a également été poursuivie.

Une collaboration étroite avec l'Office de l'eau a permis de renouveler une convention commune pour la période 2016-2021. Elle crée en particulier un Secrétariat technique de bassin.

Dans le cadre de la solidarité inter-bassins à La Réunion, la DEAL a poursuivi son travail de relais auprès des maîtres d'ouvrages locaux pour le recensement des demandes de financements en matière d'assainissement et de potabilisation. Un plan d'action eau dans les DOM a été initié en juillet 2016 conjointement par les ministres en charge de l'environnement et des outre-mer. Il se donne pour objectif d'améliorer les services d'eau à La Réunion.

Comme chaque année, le service a également mis en œuvre le programme d'entretien du DPF dans le cadre du budget imparti.

Les actions de suivi de la qualité des eaux littorales et de coordination des actions en faveur du milieu marin ont été poursuivies.

Politique de la biodiversité

Le service a continué à porter les missions de l'État en matière de biodiversité avec un rôle régali (contrôle, police de la nature), un rôle d'animateur (Stratégie réunionnaise de la biodiversité) et de portage de politiques nouvelles ou spécifiques sur des thèmes émergents (phénomène de mortalité de poisson), un rôle d'expertise (désignation des scientifiques dans le instances réglementaires, inventaires, instruction des financements de projets de recherche, d'acquisition de connaissance, avis), un rôle de coordination (rapport aux opérateurs de l'État et aux gestionnaires d'espaces) et un rôle de financeur.

En matière de connaissance, la mise à jour des inventaires de biodiversité ZNIEFF s'est poursuivie, des znieff mer ont été validées pour la première fois à La Réunion et un projet de charte régionale de Système d'Information Nature et Paysage a été élaboré. La DEAL a par ailleurs



accompagné la création du centre de ressources sur le risque requin sur les aspects de connaissance.

En matière de conservation, la DEAL a poursuivi la révision et l'élaboration des listes d'espèces protégées et accompagné la mise en œuvre des plans nationaux d'action et de conservation de ces espèces, relancés par la nouvelle loi biodiversité. A noter la poursuite du chantier d'évolution de la réglementation devant permettre de lutter contre les chats errants, prédateurs d'espèces en voie de disparition. Ainsi au travers du projet Life plus Pétrel que la DEAL finance, les terriers des pétrels noirs ont été découverts pour la première fois, ce qui permettra la mise en œuvre d'actions ciblées nécessaires pour la conservation de cette espèce n'existant qu'à La Réunion et en danger critique d'extinction.

Une vingtaine de dossiers d'aménagement présentant des enjeux naturalistes forts ont été instruits.

Le nombre de dossiers CITES (commerce des espèces menacées) a poursuivi sa progression (doublement en 5 ans) et l'actualité du service sur la chasse a été marquée par la régularisation en cours des élevages de cerfs de Java et l'élaboration d'un plan d'action sur la chasse au tangué.

Concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, priorité en matière de protection de la biodiversité, la DEAL a contribué dans la concertation à la mise à jour du cadre réglementaire par l'établissement



de différentes listes d'espèces. Elle a poursuivi en parallèle différentes actions de lutte en coopération avec différents partenaires.

La DEAL s'est enfin attachée à défendre le Parc national, les deux réserves naturelles nationales, et d'une manière générale, tous les acteurs locaux indispensables à la conservation du patrimoine naturel réunionnais et notamment ceux qui traversent actuellement une période de remise en cause.

DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION

La DEAL agit en faveur de la promotion du développement durable avec la préoccupation permanente du progrès environnemental pour l'île.

Conduite et valorisation d'études

Le séminaire de restitution du livre blanc pour la ville durable réunionnaise qui s'est tenu le 2 juin 2016 sous l'égide du Préfet, constitue le point d'orgue de l'année pour cette démarche transversale et stratégique qui a mobilisé plus de 120 acteurs de l'aménagement de l'île. Cette démarche, pilotée par la DEAL depuis 2013, a permis de répondre aux ambitions de transversalité et de partage avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement, dans la définition d'une vision de la ville durable réunionnaise marquée par son caractère insulaire et tropical.



Mise à disposition des données

L'année 2016 s'est également traduite par une poursuite des actions s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions relatives à la directive INSPIRE, visant à faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation des données dans le do-

main de l'environnement en Europe (SIDE et cartographie interactive CARMEN accessibles à partir du site internet de la DEAL).

La mise en place du volet régional du Système d'Information Nature et Paysage (SINP), dispositif partenarial entre le ministère en charge de l'écologie et différents acteurs publics, associatifs ou privés est l'un des événements marquants de l'année 2016. Dénommé « Borbonica », ce système permettra de structurer la connaissance produite par plusieurs acteurs locaux sur la biodiversité (faune, flore, paysage) facilitant les actions de gestion et de conservation et la mise à disposition de cette connaissance pour en assurer une meilleure prise en compte dans les politiques publiques.

Dans le domaine de l'urbanisme, la déclinaison locale du Géoportail de l'Urbanisme (GPU) a été engagée et dès 2020, il permettra de consulter et télécharger toutes les données géographiques relatives aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.

Sur la thématique logement, de nouvelles couches SIG ont été réalisées, notamment la géolocalisation des logements issus de la base des fichiers fonciers et des copropriétés. Cela vient compléter le travail de géolocalisation entrepris sur les autorisations de construire (données SIT@DEL2) et le parc locatif social (données RPLS). Cela permettra de consolider les subventions versées dans le cadre de l'Aide aux Maires Bâtitisseurs.

Développement Durable pour la transition écologique

En 2016, plusieurs démarches ont été initiées par la DEAL dans le but d'apporter l'éclairage nécessaire auprès des acteurs locaux sur les notions d'économie circulaire, d'écologie industrielle et d'économie de la fonctionnalité. Il s'agit de les promouvoir au plan régional en vue de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales, au travers des exemples de bonnes pratiques et d'innovations locales adaptées à un territoire insulaire en milieu tropical :

- réalisation d'une étude de diagnostic métabolique de la Réunion en partenariat avec NEXA, qui a permis de disposer d'une première approche pour identifier les flux matières et énergie à l'échelle du territoire. Un appel à projets a été lancé à destination des acteurs économiques, des collectivités locales et du monde associatif en partenariat avec l'ADEME et le CGDD sur le thème de l'économie de la fonctionnalité ;
- implication dans le forum international de l'économie circulaire du 26 au 30 septembre 2016 organisé par NEXA et l'université de la Réunion, en présence des acteurs locaux, mais également d'experts internationaux ;
- accompagnement du Territoire de la Côte Ouest (TCO) dans une réflexion impliquant les entreprises et industriels sur les zones d'activités du TCO en lien avec le projet d'aménagement global « Eco-cité ». Cela a permis d'identifier les potentiels de synergie entre les acteurs économiques présents ou à venir afin de proposer des solutions innovantes de valorisation et de mutualisation porteuses de développement économique et d'emplois.

La DEAL s'implique aussi en matière de promotion du développement durable auprès de différents publics :

- les collectivités locales à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Transition Écologique vers un Développement Durable et la promotion de méthodologie spécifique comme l'Agenda 21 Local (pour Bras-Panon et La Possession)
- les associations en accompagnant la dynamique de réseau représentée par GRANDDIR et en finançant des projets associatifs à travers un appel à projets.



- le grand public et les agents de l'État en particulier en organisant la Semaine Européenne du Développement Durable (plus de 100 actions sur tout le territoire et 6 actions ciblées spécifiquement pour les agents de l'État qui se sont inscrites notamment dans le cadre de valorisation des actions participant aux objectifs de la COP 21).

Autorité Environnementale

L'année 2016 a été marquée par un cycle de réformes majeur. Le décret du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale vise en effet, à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales sur les plans et programmes. Il a créé les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe), formations du Conseil général de l'environnement et de développement durable, composées de membres permanents du CGEDD et de membres associés. Autrefois, ces missions étaient exercées par les préfets de bassin, de région, de Corse ou de département selon les plans et programmes.

La réforme engagée au travers de l'ordonnance du 03/08/2016 et le décret du 11/08/2016 s'inscrit dans

le cadre des travaux de modernisation du droit de l'environnement : il s'agit de clarifier et simplifier les règles de l'évaluation environnementale, sans régression de la protection de l'environnement, d'améliorer l'articulation entre les évaluations environnementales de projets différents ou entre des projets et des plans / programmes (PP), d'achever la transposition de la directive 2011/92/UE (modifiée par la directive 2014/52/UE), et assurer la conformité du droit français au droit européen.

Quelques dossiers majeurs :

- SCoT de la CIREST et du TCO
- PLU Trois Bassins, Ste-Suzanne, St-André.
- PDU du TCO (Plan de Déplacement Urbain)
- le projet de turbine à combustion à St-Pierre :
 - le nouvel ouvrage de franchissement de la rivière des Galets
 - le nouveau projet de carrière de ravine du Trou et le projet de carrière Mencil
 - plusieurs hélistations

ENERGIE ET CLIMAT

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) constitue le volet opérationnel « Énergie » du schéma régional climat air énergie de La Réunion (SRCAE), adopté en décembre 2013 en application des lois Grenelle de 2010 et 2012. Elle est instituée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015. La PPE est un document co-élaboré par la DEAL au nom de l'Etat et la Région. A la Réunion les travaux d'élaboration se sont déroulés sous l'égide de la gouvernance énergie, qui rassemble la DEAL, les collectivités, EDF, le SEDELEC, l'Ademe et les acteurs du domaine de l'Énergie.

La PPE, après les consultations obligatoires de septembre 2016 auprès du conseil national de la transition écologique, du conseil supérieur de l'énergie et du comité d'experts pour la transition énergétique, a été publié début 2017 : Le projet de PPE ainsi que sa déclaration environnementale ont été validés en assemblée plénière du 19 décembre 2016. La publication du décret validant la PPE devrait intervenir au premier semestre 2017.

L'appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) a été lancé en septembre 2014 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relayé par la DEAL. A La Réunion 4 territoires sont lauréats "territoires TEPCV" pour un montant de 2,5 M€ : la CIVIS, le TCO, la CIREST et la commune de La Possession. Localement le travail se fait au sein de la communauté régionale de travail de La Réunion composée du SGAR, de la DEAL et de l'ADEME.

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

En cohérence avec les orientations définies par le Livre blanc sur la ville durable réunionnaise, la DEAL est présente auprès des collectivités pour garantir un aménagement durable du territoire contraint qu'est La Réunion.

Mise en œuvre des actions du Livre blanc pour la Ville durable

En 2016, la DEAL a accompagné la Région dans son projet de modification du SAR (schéma d'aménagement régional), document qui fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire pour garantir l'équilibre entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels, afin que celui-ci puisse intégrer des nouveaux projets comme la création de bassins de baignade ou le transport par câble. Cette procédure engagée auprès du conseil d'État se poursuivra en 2017.

Pour respecter les échéances fixées par la loi ALUR en matière de planification de l'urbanisme, toutes les communes de la Réunion doivent se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui déterminera entre autres les zones constructibles et localisera les projets structurants de la commune. La DEAL assure un conseil et un contrôle auprès des collectivités afin que l'ensemble des politiques de l'aménagement et du développement durable soient bien prises en compte dans ces futurs PLU.

Enfin, la DEAL veille au respect de l'application de ces documents d'urbanisme et en particulier à la préservation des zones à risques, des zones agricoles et des

zones naturelles, grâce au rôle moteur qu'elle joue dans le domaine du contentieux pénal de l'urbanisme. Ainsi, environ 96 % des décisions de justice rendues en 2016 ont condamné le contrevenant à une démolition de la construction illégale sous délai avec astreinte. Le recouvrement des astreintes (somme à payer tant que la construction n'a pas été démolie) s'élève à un montant total de 452 520 €. Cinq démolitions spontanées ont été constatées et deux démolitions ont été réalisées d'office en février 2016 sur la commune de Saint Paul, avec médiatisation pour sensibiliser le public à la protection des terres agricoles.

Accompagnement des projets structurants pour l'aménagement du territoire



Dans la continuité de 2015, la DEAL a accompagné en 2016 les projets structurants pour le grand territoire, en particulier les infrastructures de transport qui permettront de faciliter la mobilité des Réunionnais. La DEAL a ainsi été présente aux côtés de la société aéroportuaire de Gillot pour l'allongement et la sécurisation des pistes de l'aéroport rendus nécessaires par les réglementations européennes. Elle a également produit des cadrages réglementaires pour les projets innovants de transport par câble de Saint-Denis et poursuivi son accompagnement pour l'aménagement de l'entrée ouest de la ville (nouveau pont sur la rivière Saint-Denis).

Révision de la réglementation relative à la construction neuve (logement)

La réglementation thermique, acoustique et aération des DOM en vigueur depuis 2010 a fait l'objet d'une révision en 2016, dans le cadre du chantier national de simplification des normes de construction. La DEAL a activement participé à cette révision afin qu'elle prenne en compte les spécificités de la Réunion (porosité des façades, altitude, etc.). Pour cela de nombreuses réunions de travail avec les acteurs locaux avaient été organisées en 2014 et 2015. Elle est ensuite intervenue en 2016 aux côtés du CAUE pour présenter et expliquer les évolutions de la réglementation à l'ensemble des professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études, entreprises, bailleurs, etc.).



Optimisation du parc immobilier de l'Etat

Présentant l'intérêt de rassembler des administrations sur un même site, le projet de regroupement de la DEAL et de la DIECCTE, dans le parc de la Providence à Saint-Denis s'inscrit dans une volonté forte de préservation et mise en valeur du parc, dans ses dimensions paysagères et patrimoniales. Ainsi, le parti d'aménager retenu lors du concours fut celui permettant de préserver le plus possible le caractère boisé du parc.

Les avancées du projet en 2016 permettront de passer en phase opérationnelle en 2017. En effet, 2016 fut l'année d'obtention du permis de démolir des bâtiments sans intérêt architectural et inutiles au projet, du lancement de la révision du PLU de Saint-Denis nécessaire à la réalisation du projet, de l'approbation de l'étude avant projet détaillé (APD), arrêtant ainsi le coût définitif de l'opération, et de la validation du financement par les instances ministérielles.

Par ailleurs, le chantier de construction et de réhabilitation des bureaux de la DJSCS à Bellepierre a démarré en avril 2016 et devrait se terminer début 2018. Le bâtiment neuf est conçu pour fonctionner sans climatisation grâce à la ventilation naturelle.

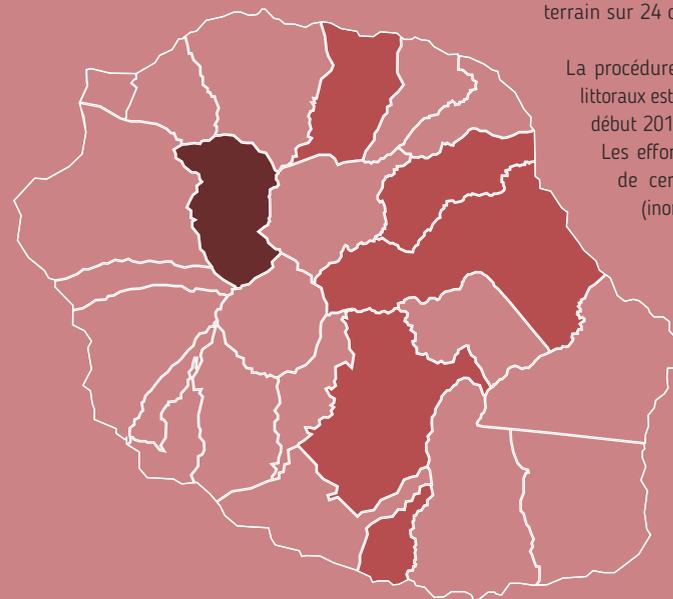


RISQUES NATURELS

A la Réunion, les populations et les activités sont particulièrement exposées aux risques naturels (cyclones, inondations, érosion côtière ou submersion marine, glissements de terrains, éruptions volcaniques, ...). Les conséquences des aléas climatiques peuvent être aggravées par les actions humaines et la DEAL se doit d'apporter des réponses adaptées et des moyens pour à la fois réduire la vulnérabilité des personnes face à ces risques mais aussi améliorer le retour à la normale.

Un plan de prévention des risques adapté pour chaque commune de l'île

L'année 2016 a vu pour la première fois l'ensemble des communes de l'île couverte par au moins un PPR, concernant l'aléa le plus important.



Ainsi, au 31 décembre 2016 :

- Globalement les 24 communes de l'île sont dotées d'un PPR couvrant l'un ou l'autre des aléas (soit une couverture de 100 %).
- 21 communes sont dotées d'un PPR inondation sur 21 communes le nécessitant en priorité (100 %).
- 15 communes sont dotées d'un PPR mouvement de terrain sur 24 communes le nécessitant (71 %).

La procédure officielle de consultation de 4 PPR littoraux est lancée, ceux-ci pourront être approuvés début 2017.

Les efforts entrepris en 2016 sur la révision de certains PPR parmi les plus anciens (inondations et /ou mouvements de terrain) et sur l'approbation de plusieurs PPR littoraux, porteront leurs fruits en 2017.

La consolidation de la vigilance crue

Le dispositif de vigilance crue (<http://vigicruces-reunion.re>), opérationnel H24 toute l'année, a émis 4 alertes en 2016. Le service apporté par cette nouvelle vigilance, en complément des vigilances émises par Météo-France, est maintenant bien connu des autorités publiques. Les médias locaux se sont bien appropriés le dispositif et relayent parfaitement les messages d'information.

Parallèlement au déploiement de vigicruces, la DEAL accompagne les collectivités dans la mise en place de dispositifs d'alertes locaux pour prévenir les phénomènes de crue soudaine, très dangereux pour les activités en rivière. Deux dossiers ont particulièrement avancés en 2016, celui de la rivière Sainte-Suzanne et celui de la rivière des Marsouins en partenariat avec les deux communes et l'IRT.

Directive inondation : des stratégies locales de gestion des risques d'inondation approuvées

La Réunion est lourdement concernée par le risque d'inondation qui concerne plus de 220 000 Réunionnais. Après l'approbation en 2015, d'un plan global de gestion à l'échelle de l'île (<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-du-risque-d-inondation-pgri-r300.html>), 5 stratégies locales de gestion du risque d'inondation ont été élaborées par les élus concernés avec un appui important de la DEAL



et approuvé par l'État. Ces stratégies fixent sur chacun des territoires, la gouvernance et les priorités d'actions retenues. Elles permettront d'accélérer la réalisation d'ouvrages et d'action de réduction de la vulnérabilité des populations aux inondations. Parmi celles-ci, on peut citer une action d'envergure lancée avec l'appui de la Croix Rouge Française pour sensibiliser les populations concernées aux risques d'inondations dans les quartiers très exposés. Celle-ci, lancée en 2016, trouvera sa pleine expression au cours de 2017.

GEMAPI

En 2016 est intervenu le lancement de la mise en œuvre de la réforme GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui consiste à transférer cette compétence des communes au profit des collectivités intercommunales. La DEAL a accompagné la mise en place de cette réforme par la réalisation d'un diagnostic.

Le dossier départemental des risques majeurs mis à jour (DDRM)

Outil important de connaissance et d'information sur les risques naturels, le DDRM de la Réunion a été mis à jour avec les derniers éléments de connaissance scientifique disponibles notamment sur le risque volcanique ou les mouvements de terrain. Le DDRM révisé est disponible sur internet : www.ddrm-reunion.re.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2016, un plan d'action global « sécurité routière » a été mis en place afin de mieux lutter contre l'insécurité routière à La Réunion et surtout faire baisser le nombre de victimes de la route.

Le bilan de l'insécurité routière en 2016 montre une stabilité du nombre de tués (50 contre 51 en 2015, soit -1 décès). Ainsi, le nombre de tués entre 2015 et 2016 marque un palier, autour de 50 par an. Les autres indicateurs sont tous à la baisse :

- -18 % d'accidents corporels
- -20 % de blessés
- -24 % d'hospitalisés (blessés plus graves nécessitant une hospitalisation)

Un plan d'action global avec plusieurs thématiques :

1. L'éducation

À ce titre, l'opération la plus emblématique consiste à généraliser le « permis piétons » à l'ensemble des classes de CE2 de l'île, soit environ 15 000 élèves.



2. La prévention, la sensibilisation

- Augmentation sensible du nombre des intervenants départementaux de sécurité routière afin d'augmenter le nombre d'actions de sensibilisation.
- Mobilisation des collectivités, par l'intermédiaire des élus référents qui ont été formés (PAMA en 2016) et qui sont régulièrement sollicités.

3. La Communication

- Élaboration d'un plan annuel de communication
- Mise en œuvre de plusieurs partenariats avec les organismes privés (assureurs, banques, groupe Total, Antenne Réunion, ...) permettant une participation financière de leur part à nos actions de communication, amplifiant d'autant leur impact et durée.



- Diffusion d'un spot quotidien à heure de grande écoute sur la chaîne privée Antenne Réunion avec « Les portes de la sécurité routière ».

4. Les actions sur les infrastructures

- Mise en œuvre des réunions par arrondissement en partenariat avec les gestionnaires de voirie (Conseils départemental et régional et élus référents sécurité routière).
- Réunion avec les élus référents sécurité routière (2 réunions par an).

5. La répression (élément majeur de la lutte contre l'insécurité routière) :

- Allourdissement des barèmes de suspension des permis de conduire en janvier 2016.
- Mobilisation encore accrue des forces de l'ordre pour des contrôles alcoolémie et vitesse (hors contrôles automatisés).

RISQUES ANTHROPIQUES

Les activités liées à la présence ou à l'action de l'être humain peuvent être à l'origine de dangers ou d'inconvénients pour l'environnement ou la santé. C'est pourquoi les activités à caractère industriel sont soumises à une législation stricte que la DEAL est chargée de faire appliquer, au travers notamment de l'inspection des installations classées.

L'inspection des installations classées

Cette vérification du respect de la législation se fait au travers de l'inspection des installations classées, qui instruit les demandes (une cinquantaine en cours en 2016) et contrôle les établissements (près de 190 inspections en 2016).

A ce titre près de 330 établissements installés à La Réunion sont soumis à autorisation ou enregistrement au titre des installations classées, dont 250 industriels, et environ 700 à déclaration. Les principales filières industrielles sont représentées, mais les enjeux les plus importants sont concentrés dans les domaines de l'énergie (stockage et production), des carrières et du BTP, de l'agroalimentaire (dont la filière sucre-rhum), des déchets, des substances (stockage et utilisation) et des entrepôts : parmi tous ces établissements, 6 relèvent de la directive Seveso sur les risques majeurs, et 26 de la directive IED sur la gestion intégrée des pollutions.

Carrières et matériaux

L'année 2016 aura été marquée par une pression importante dans le domaine des matériaux, notamment pour alimenter le chantier de la nouvelle route du littoral. L'instruction des dossiers les plus importants s'est poursuivie jusqu'à la fin 2016, notamment pour les projets en roche massive. L'année 2016 a également vu l'élaboration et la première mise en œuvre du

En parallèle, de nombreuses actions de lutte contre les extractions sauvages et l'exploitation d'installations de transit-traitement illégales de matériaux ont été menées, conduisant à la prise de sanctions administratives fortes et notamment financières.



Epierrage terres agricoles



Signature protocole amélioration foncière

protocole relatif aux travaux d'amélioration foncière agricole et de valorisation des matériaux excédentaires issus des travaux d'épierrage, permettant un approvisionnement complémentaire aux travaux de valorisation foncière par enlèvement des andains agricoles.



Centre de stockage des déchets

Déchets

Après l'approbation mi 2016 par la Région du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, celle-ci a engagé les premières démarches pour l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, lequel portera sur l'ensemble des déchets produits ou importés sur le territoire (y compris déchets dangereux et déchets du BTP).



Site VHU illégal

En matière de projets, les réflexions autour de la mise en place des installations structurantes pérennes se sont poursuivies, notamment au travers du comité de pilotage porté par le syndicat sud, et l'achèvement de l'instruction d'un projet visant à la réduction de la quantité des déchets enfouis. Dans ce domaine également, la lutte contre les installations illégales, notamment d'élimination des véhicules hors d'usage, s'est poursuivie (environ 20 contrôles).

Prévention des risques industriels majeurs

Après l'approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de la SRRP au Port en 2014, la convention de financement des mesures foncières a été signée entre les différents acteurs (exploitant, TCO, Département, Région, État et commune du Port). L'engagement des premières démarches est prévu en 2017 par la commune, afin de permettre de résorber la si-

tuation d'exposition historique de certaines entreprises situées à proximité immédiate du site. L'année 2016 aura également vu l'approbation le 31 octobre du PPRT autour du dépôt de munitions militaire de la Plaine des Cafres, avec la mise en place de mesures de renforcement des bâtis les plus exposés.

Santé environnement

L'année 2016 aura permis l'engagement de l'élaboration du diagnostic du plan régional santé environnement 2011-2015 (PRSE 2), visant à mesurer les avancées obtenues sur cette période : étape clé avant l'élaboration du PRSE 3, qui fera l'objet d'une large concertation mi 2017. L'objectif est de cibler un nombre restreint d'actions pour mieux mobiliser les acteurs.

Centres de contrôles de véhicules

Au total, 78 actions de contrôle ont permis sur 2016 de s'assurer du respect, par les opérateurs et les centres de contrôle, de la qualité des visites techniques périodiques obligatoires pour les véhicules légers ou poids lourds, contribuant ainsi au dispositif d'amélioration de la sécurité routière.

POLITIQUE DU LOGEMENT

L'une des priorités de la DEAL reste de favoriser la production qualitative de logements adaptés à la structure démographique et économique de la population réunionnaise.

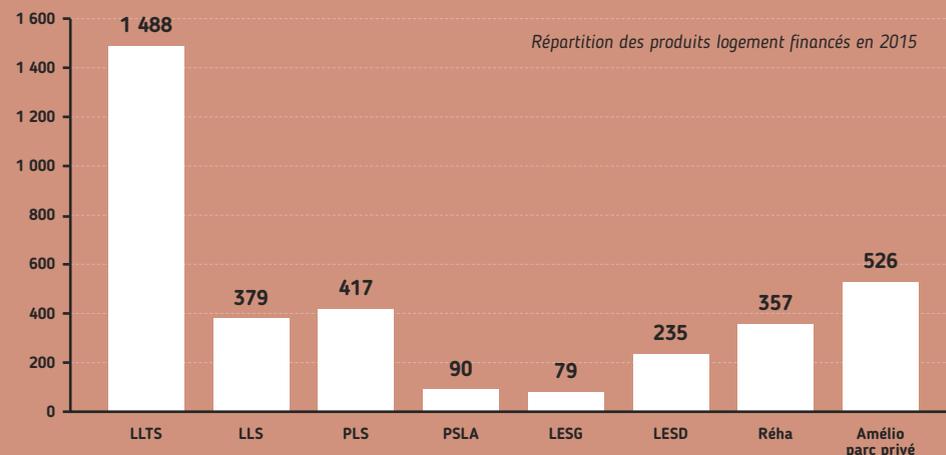
LLS : Logement Locatif Social
 LLTS : Logement Locatif Très Social
 PLS : Prêt Locatif Social (locatif intermédiaire)
 LESD-LESG : Logement Evolutif Social Diffus-Groupé
 PSLA : Prêt Social Location/1cession
 Réha : Réhabilitation du parc social
 AAH : Acquisition-Amélioration de l'Habitat (propriétaires occupants)
 AMELIO : Amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)

Bilan des financements de l'État en faveur du logement en 2015

Une programmation de 3 571 logements sociaux (dont 2 688 neufs) financés en 2016

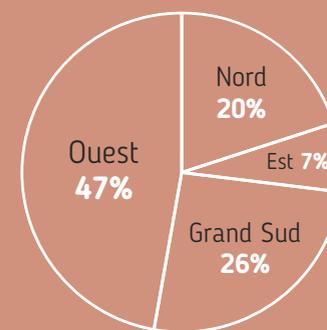
Après avoir subi une baisse constante depuis 2013, le niveau de programmation de logements sociaux neufs enregistre une progression par rapport à 2015, année où 2 237 logements neufs avaient été financés.

Cette progression est due, en partie, à la hausse de la dotation de plus de 3 M€ par rapport à 2015 (81,2 M€ contre 78 M€). Elle est également imputable à la dotation complémentaire de fin d'année de 4,65 M€, portant la dotation totale à 85,88M€.



Les logements sociaux financés sont pour moitié dans l'Ouest

En terme de répartition géographique, près de la moitié des logements sociaux neufs financés sont sur le territoire de la côte ouest. Le Sud suit avec un peu plus d'un quart des logements financés. Cette programmation contribue à l'effort de rattrapage de certaines communes de l'Ouest face aux obligations de production de logements sociaux édictées par la loi SRU, en permettant de faciliter l'accès au logement dans le secteur de l'île où le marché est le plus tendu.



Programme du locatif social par bassins de vie

L'État finance l'aménagement en faveur du logement social et la rénovation des quartiers en difficulté

Au-delà de la programmation de logements sociaux précisée ci-dessus, la ligne budgétaire unique permet de contribuer à la résorption de l'habitat insalubre et de l'habitat spontané, au moyen du financement et de l'accompagnement des plans intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne (PILHI), des opérations de résorption de l'habitat indigne et de l'habitat spontané (RHI/RHS) et des opérations groupées d'améliorations légères (OGRAL). En 2016, 5,33M€ de LBU y ont été consacrés et concernent 1 255 familles.

La LBU a permis enfin de financer en 2016, au titre du FRAFU, la viabilisation de terrains destinés à accueillir au minimum 40 % de logements sociaux, pour un montant de subvention de 13,95 M€, auxquels se sont ajoutés 2,4 M€ du CPER, qui généreront 1 532 logements aidés.



Au total les moyens engagés par l'État en faveur du logement social ont porté en 2016 sur 88,3 M€ de

crédits (subventions LBU et CPER) et 144 M€ d'aides fiscales rétrocédées aux opérations de logement social programmées, soit un total d'aides de l'État de plus de 232 M€.

Par ailleurs, l'intervention de la DEAL pour le compte de l'ANRU s'est poursuivie en 2016, notamment avec la signature des protocoles de préfiguration pour les 6 quartiers de La Réunion bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2014-2024) et la tenue à La Réunion d'un forum régional des acteurs de la rénovation urbaine (FRARU) en milieu d'année.



La politique locale de l'habitat à La Réunion

La DEAL poursuit l'accompagnement des EPCI dans l'élaboration ou la révision de leur PLH ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre.

Les cinq intercommunalités ont en 2016 un PLH mis en révision (CINOR, CIREST et TCO) ou en élaboration (CIVIS, CASUD). Dans le cadre de la réforme de la gestion de demande de logement social et des attributions, la CINOR et le TCO ont créé leur Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et élaborent leur Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD). Cette année a également été celle de l'élaboration et

la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à privilégier l'accès au logement des publics les plus prioritaires : personnes en situation de handicap, sans abri, mal logées ou victimes de violences, ...

L'année 2016 a enfin été celle de la mise en œuvre du dossier unique des demandes de logement par un partenariat avec l'ARMOS, qui permettra, en fiabilisant le nombre de demandeurs, une connaissance plus précise de la demande et une meilleure mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

PILOTAGE DES ACTIONS

La DEAL intervient sur des champs d'action qui peuvent dépasser les périmètres de compétences de ses deux ministères de tutelle.

La coordination des fonds contractualisés



Le Contrat de Plan entre l'État et la Région Réunion (CPER) pour la période 2015-2020 a été signé le 20 août 2015. Il se compose de six volets prioritaires et d'un volet thématique lié au numérique qui sont déclinés en 80 actions dont un quart concerne directement les champs de compétence de la DEAL. Le CPER est avant tout un catalyseur d'investissements qui a pour objectif d'élever le niveau d'équipement de notre territoire. Il a également vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local et contribue à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont il représente une part importante des contreparties nationales. Le montant global de la part de l'État dans le présent contrat s'élève à 197 713 700 euros et celui de la Région à 172 209 000 euros. Un poste de chargé de mission coordonnateur des crédits du CPER et des autres dispositifs de financement de l'État a été créé à la DEAL afin, de conserver une capacité de suivi et d'impulsion notamment dans la mise en œuvre de ce contrat de plan. En 2016, 27 dossiers ont été instruits par la DEAL pour un montant total engagé de 8,1 millions d'euros.

Exemple de travaux bénéficiant du financement du CPER en 2016 : les travaux de lutte contre l'érosion superficielle sur le Bras des Etangs à Cilaos.

Coopération internationale dans la zone sud océan indien

Les objectifs de la DEAL de La Réunion en matière de coopération internationale s'inscrivent pleinement dans les axes stratégiques du MEDDE au plan international.

Instruction du Fonds de coopération régionale
la DEAL rend des avis, dans ses domaines de compétence et pour le compte de la mission diplomatique du Préfet, sur les dossiers déposés par des porteurs de projet souhaitant mettre en place des actions de coopération susceptibles de bénéficier d'une subvention du FCR

Coopération Bilatérale
La DEAL de La Réunion a vocation à mener des actions de coopération régionale bilatérales avec des institutions homologues des pays du Sud-Ouest de l'océan indien - ministères.

Coopération multilatérale
La DEAL de La Réunion est engagée dans des actions de coopération régionale de type multilatéral, princi-

palement au travers de deux cadres institutionnels - la Commission de l'Océan indien (COI) et la Convention de Nairobi, mer régionale.



Elle est point focal national de ces différents projets de ces institutions.



EDUCATION ROUTIÈRE

L'activité en matière d'éducation routière est toujours soutenue dans le département.

Les principaux chiffres à retenir en matière de permis de conduite pour 2016

DE JANVIER À NOVEMBRE 2016			
	NB EXAMENS À LA RÉUNION	% DE RÉUSSITE DÉPARTEMENT	% DE RÉUSSITE NATIONAUX
ETG*	15 866*	58,02	69,61
B	24 465	51,30	57,74
A	2 276	75,02	75,07
CE	1 827	82,41	78,01
TOTAL	44 434		

* à signaler que l'épreuve théorique générale (communément appelée examen du code) a été transférée totalement à la société SGS et La Poste à partir du 1^{er} septembre 2016. Cela a permis de recentrer l'activité des inspecteurs du permis sur les épreuves pratiques.



Quelques faits marquants pour 2016 :

- Le taux de réussite en permis B est en léger recul (passage de 53 % en 2015 à 51 % en 2016).
- Légère baisse de la catégorie B et moto (généralisation du A2).
- Augmentation des catégories du groupe lourd et transport en commun (+10%)

ORGANISATION ET MOYENS AU SERVICE DES MISSIONS DE LA DEAL

Fonctions essentielles, les fonctions support accompagnent les services métier de la DEAL dans leurs missions quotidiennes.

Un plan de Qualité de vie au travail durable

La qualité de vie au travail est un élément essentiel de l'épanouissement des personnels et contribue au bon fonctionnement du service. Consciente de cet enjeu, la DEAL s'est engagée dans une démarche dénommée « Qualité de vie au Travail Durable » dans le but de préserver la santé, la sécurité, les conditions et la qualité du travail de ses agents.



Un plan comportant 9 actions a été finalisé en 2016 et sa mise en œuvre a débuté par le lancement d'un certain nombre d'entre elles : élaboration par un groupe de travail d'une charte des managers, réalisation d'un référentiel sur le bien vivre ensemble à la DEAL, mise en place de matinées d'information thématiques...

Création du PJI (pôle juridique interministériel)

La DEAL a contribué dans un calendrier serré à la mise en place du pôle juridique interministériel, sous l'égide du Préfet. Son démarrage effectif est intervenu en septembre 2016.



Ressources humaines

En 2016, le travail d'accompagnement de l'agent tout au long de son parcours professionnel a été poursuivi : 25 nouveaux arrivants et 18 départs, gestion administrative d'environ 500 agents (DEAL, DSLD, DMSOI...), mise en œuvre du nouveau dispositif de 2 cycles annuels de mobilité, 21 concours organisés ayant conduit à la réussite de 16 agents, mise en œuvre du RIFSEEP pour les administratifs et du PPCR pour l'ensemble des agents, 267 actions de formation suivies par la cellule développement des compétences et 38 départs en retraite. La DEAL contribue à l'effort collectif en faveur de l'emploi par le recrutement de 36 contrats de vacation et d'un apprenti.

Démarche Qualité

La DEAL Réunion s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de management par la qualité, afin de répondre aux enjeux de la modernisation de l'État. En 2016, le travail s'est poursuivi sur l'élaboration des processus (18 validés soit 58 % de la cartographie) et la tenue de revues de processus avec plusieurs pistes d'amélioration suggérées.

Dans le cadre du projet de certification ISO de l'activité « gérer la vigilance crue », une formation de 5 jours a bénéficié aux agents concernés. Un réseau interne des correspondants qualité s'est réuni pour la première fois, il a vocation à s'élargir et échanger régulièrement avec les autres services régionaux de nos ministères de tutelle (DMSOI, SNIA-OI, ...).

Système d'information

La DEAL a vu son plan de convergence en matière de système d'information validé par l'administration centrale du Ministère du développement durable. Ce plan de convergence permet à la DEAL de s'aligner sur la politique générale des systèmes de sécurité d'information prônée par l'administration Centrale (SPSSI).

Communication

Une centaine de sollicitations provenant des médias locaux ont été traitées en coordination avec le service régional de la communication de la Préfecture.

4 newsletters internes ont été publiées en 2016 afin de répondre au besoin d'information des agents sur la vie interne.



Actions sociales en faveur des agents

En 2016, dans le cadre de la cohésion sociale le CLAS de la DEAL (Comité Local d'Action Sociale) a accueilli 445 participants lors des 4 manifestations : Journée des talents, informations famille, Au bonheur des enfants, Garden Party.

Les actions organisées par le CLAS rencontrent toujours un vif succès et sont très appréciées. Le CLAS tisse les liens sociaux entre les agents de la DEAL et de la DMSOI et veille également au maintien des relations avec les retraités du ministère.



Actions culturelles et sportives

L'ASCE (Association Sportive Culturelle et d'Entraide) a accueilli plus de 300 personnes lors de ses diverses manifestations. On peut citer par exemple la visite du Musée Stella et de l'aquarium de Saint-Gilles par les enfants des personnels, l'organisation d'une croisière en mai ou la vente à tarif préférentiel d'entrées au salon de la Maison en avril.



CONTRIBUTION DES ANTENNES TERRITORIALES

Les antennes Sud, Est et Ouest assurent sur leur territoire, à savoir l'arrondissement, les missions de la DEAL, avec une proximité et une écoute toute particulière des partenaires publics et privés ainsi que du public. Elles jouent un rôle de premier interlocuteur et d'ensemblier au sein de la DEAL. Elles participent à la gestion de crise et interviennent en phase de sauvegarde en appui du cadre de permanence de la DEAL et des PCO des sous-préfectures. En tant que de besoin, chaque antenne prend ponctuellement en charge des dossiers relevant d'autres arrondissements.

Antenne Est

L'année 2016 a été marquée en particulier par :

- la poursuite des discussions avec la commune de Bras-Panon sur l'aménagement de la rivière du Mât
- l'engagement de discussions en interne sur le projet de Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois Rouge
- l'approbation des processus « engager et mandater une subvention RHI » dans le cadre de la démarche qualité

Rôle d'écoute des acteurs du territoire et de portage des politiques publiques de la DEAL :

19 réunions avec le sous-préfet et/ou les élus locaux.

Habitat et RHI :

- Concertation avec les collectivités autour de la politique de l'habitat : outre les réunions bilatérales et les réunions PPA avec chacune des communes pour préparer la programmation pluriannuelle du logement social, l'antenne en lien avec la sous-préfecture et les services de la CIREST a organisé et animé la réunion du CTH le 12/04/16.
- Politique de l'habitat : PCLHI de Saint-André : lancement d'actions en préparation ; PILHI de la CIREST : recrutement d'un chef de projet coordonnateur et d'une chargée de missions sociales
- Habitat :
 - Engagements : 324 logements sociaux financés soit 9 % des logements aidés sur le département dont : 143 logements locatifs neufs (117 LLTS et 26 PLS) pour 3,8 M€ 181 logements privés (140 améliorations et 41 LESD) pour 4,6 M€ 4 dossiers pour un total de 141 logements instruits pour l'arrondissement de Saint-Paul.
 - Mandatements : 463 demandes de paiement traitées pour un montant de 10,4 M€
 - Ventes et location de logements sociaux : Vente : 7 avis aux notaires Location : 1 avis aux particuliers
 - RHI :
 - 11 opérations RHI en cours
 - 2,2 M€ mandatés en 9 appels de fonds

Gestion Domaniale DPM / DPF / DPE :

Le territoire Est est marqué par 71 ravines, 5 étangs et 50 km de littoral.

- 16 visites de contrôle et de surveillance
- 16 AOT DPM
- 23 AOT DPF dont 2 pour prélèvement d'eau brute
- 3 COP DPE

Contentieux pénal :

- 22 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme ont été dressées dont 100 % relevant strictement des zones à enjeux pour l'Etat (zones agricoles, naturelles et à risques)
- 51 tournées de contrôle

Sécurité / Accessibilité :

- 8 visites d'établissement recevant du public (ERP)

À noter : depuis le décret du 31 octobre 2014, la DEAL ne participe plus aux visites périodiques de sécurité et aux visites d'ouvertures des ERP relevant de la 4^{ème} et de la 5^{ème} catégorie.

L'antenne assure le secrétariat de la commission d'accessibilité de l'arrondissement Est :

- 113 dossiers examinés dont 93 avis favorables (21 dossiers instruits au titre des Adap pour la sous-commission départementale) ayant donné lieu à 12 demi-journées de réunion en commission d'arrondissement ou en sous-commission départementale.

Antenne Ouest

L'année 2016 a été marquée par l'impact sur le territoire Ouest du chantier de la Nouvelle Route du Littoral (chantier, carrières, andains), par plusieurs actions concernant le territoire singulier de Mafate (Schéma Directeur d'Aménagement, Hélistations, CPU), par la poursuite de la démarche Eco-Cité, par la révision du SCOT Ouest, et par la concentration des projets d'aménagements et de logements sociaux sur un bassin de vie attractif, captant à lui seul plus de la moitié des financements issus de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour un total de 31,2 M€, et 13,8 M€ sur le Fond Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU).

Rôle d'écoute des acteurs du territoire et de portage des politiques publiques de la DEAL :

15 réunions avec le Sous-Préfet, les maires et les représentants des collectivités territoriales.

HABITAT ET RHI

Concertation avec les collectivités autour de la politique de l'habitat :

- Outre les réunions bilatérales avec chacune des communes et le TCO, 2 réunions de Programmation Pluri-Annuelle du logement social en présence des collectivités et des opérateurs sociaux ont été organisées par l'antenne de juin à décembre.
- Un Conseil Territorial de l'Habitat et l'installation de la 1^{ère} Conférence Intercommunale du Logement se sont tenus le 8 juin 2016.

Politique de l'habitat :

- Le Programme Local de l'Habitat du TCO (2011-2016) a atteint un taux de réalisation à fin 2014 de 67 % de logements locatifs et 25 % en accession à la propriété financés. Le bilan final de la période sera lancé sur 2017.
- Dans le cadre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), le TCO recense 9.000 cas d'habitats indignes. On peut noter pour 2016 d'une part, la réactualisation du nombre de sites d'interventions prioritaires porté de 9 à 26 et, d'autre part, le lancement de 4 Opérations GRoupées d'Améliorations Légères (OGRAL) sur les communes de Saint-Paul, la Possession et Trois Bassins, visant l'auto-réhabilitation accompagnée de 56 logements indignes. Enfin, la 1^{ère} OGRAL à l'échelle des Outre-Mer a été livrée le 23 Octobre au Bernica.

Habitat :

- 1537 logements sociaux financés, soit 43% des logements aidés sur le département dont : 1180 logements neufs engagés : soit 881 logements groupés (736 LLTS, 84 LLS, 61 LESG) pour un montant de 21,6 M€, ainsi que 259 PLS et 40 PSLA. 189 logements anciens à réhabiliter pour 1,3 M€ 168 logements habitat privé (121 améliorations, 15 AAH et 32 LESD) pour 4,5 M€
- Instruction de 580 demandes de paiement pour 19,3 M€.
- Les journées avec les ACPC ont permis d'examiner 59 dossiers de logements et d'aménagements
- Ventes et location de logements sociaux : 10
- 18 certifications de services faits pour l'habitat groupé

Habitat Indigne :

- 17 dossiers engagés pour un montant total de 3,8 M€ (sur 4,6 M€ Réunion)
- 38 demandes de paiement traitées dont 29 mandatés pour 2,8 M€ au total

FRAFU :

- 13,8 M€ engagés pour les opérations d'aménagement
- 6 avis d'opportunité ont été donnés sur les demandes des bailleurs sociaux et des collectivités.

APPUI TERRITORIAL

Gestion Domaniale DPM / DPF / DPE :

- Le territoire de l'ouest est marqué par 312 km de cours d'eau en DPF, l'étang Saint-Paul – réserve naturelle, 5 zones humides (pelouses humides dégradées des brûlés de Saint-Paul, Trois Bassins et Saint-Leu), et 64 km de littoral dont 38 km en bordure de la réserve nationale marine qui s'étend du Cap La Houssaye jusqu'au gouffre de l'Étang Salé.
- 37 visites de contrôle et de surveillance : 16 jours de tournée ravine DPF, 15 jours DPM et 7 jours DPE
- 58 AOT favorables sur le DPM
- 40 AOT sur le DPF (36 favorables, 4 sans suite) dont 19 pour prélèvement d'eau brute en rivières
- 10 COP sur le DPE (8 favorables, 2 sans suite)
- 1 procédure lancée pour occupation sans titre sur le DPM, régularisée par la remise en état des lieux

- 6 procédures lancées pour occupation sans titre sur le DPF, dont 1 régularisée par remise en état des lieux et 5 régularisées par délivrance d'une AOT
- 2 demandes d'avis pour autorisations d'urbanisme dans la zone des 50 pas géométriques

Risques Naturels :

- 6 avis rendus pour des projets situés en zone à risques

Contentieux Pénal de l'Urbanisme :

- 33 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme ont été lancées dont 29 relèvent des zones à enjeux pour l'État (zones agricoles, naturelles ou à risques PPRN)
- 37 projets d'avis techniques au SACoD pour les procureurs
- 122 tournées de contrôle
- 1 démolition d'office et 1 démolition spontanée sur Saint-Paul
- En 2016, la commune de Saint-Paul a réinvesti le champs du CPU en zone urbaine. L'antenne Ouest et le SACoD/UDS ont assuré le compagnonnage de cette commune, et poursuivi celui de la Possession et du Port, déjà engagés dans le protocole.

Sécurité / Accessibilité :

- Sécurité :
 - visites d'ouverture de 7 établissements recevant du public (ERP)
 - visites de contrôle de 2 ERP

Accessibilité :

- Instruction et présentation des dossiers de l'arrondissement en Commission d'Accessibilité (12) :
 - 202 dossiers examinés (141 PC et 61 AT), et 7 dossiers non ERP
 - 136 avis favorables, 66 défavorables
 - Instruction de dossiers Ad'AP pour la SCDA :
 - 19 Autorisations de Travaux examinés, 12 avis favorables, 7 défavorables

Antenne Sud

L'année 2016 a été marquée notamment par :

- l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques du dépôt militaire de munitions de la Plaine des Cafres par arrêté conjoint du ministre de la défense et du préfet le 31 octobre 2016.
- un appui aux démarches d'élaboration des PLU des communes de St Joseph, de Petite-Ile et de St Philippe
- la préparation et l'animation avec les partenaires des comités territoriaux de l'habitat avec l'accompagnement des 2 EPCI locaux vers une animation intercommunale de ces instances
- l'implication de l'antenne auprès de la CIVIS dans l'émergence d'une démarche de projet de territoire dénommée « Equicité » entre St Louis et St Pierre
- l'aboutissement de la démarche de réorganisation des antennes initiée par la Direction et sa déclinaison au niveau de l'antenne sud

HABITAT ET RHI

Politique de l'habitat :

- Suivi de l'élaboration des PLH CIVIS et CASUD, actuellement en phase d'orientations : contribution de l'antenne dans l'élaboration du PAC du PLH/ PILHI CIVIS et participation à la rédaction de la note d'enjeux sur le PLH CASUD
- Organisation et animation des réunions de concertation avec les collectivités, les partenaires et la sous-préfecture autour de la politique de l'habitat au sein des réunions de PPA et des CTH
- Conseil apporté à la commune de Cilaos et appui au chef de projet pour la mise en œuvre du dispositif de revitalisation du centre-bourg – participation aux comités techniques et de pilotage, aide à la rédaction de la convention ANAH.

Politique de lutte contre l'Habitat Indigne :

- Suivi de l'étude PILHI CIVIS : contribution à l'élaboration du diagnostic et participation aux comités techniques et de pilotage

- Mobilisation pour relancer la dynamique de lutte contre l'habitat indigne : conseil apporté aux collectivités sur les différents outils de LHI et identification de sites potentiels d'intervention (RHS RANGAMA à St Pierre, Projet RHS Bellevue à St Louis, suite étude PCLHI de Petite-Ile : projet étude OGRAL et PILHI CASUD pour 2017)
- Conseil à la commune de l'Étang-Salé et accompagnement de la SODEGIS pour relancer la RHI Butte Citronnelle

Politique de la ville et de renouvellement urbain

- Aide à l'élaboration du diagnostic dans le cadre des 4 contrats de ville
- Participation aux comités techniques et de pilotage
- Suivi des études lancées dans le cadre des projets NPNRU2 de St Louis et de St Pierre

Engagements :

- 1037 logements sociaux financés soit 32 % des logements aidés sur le département, dont :
 - 491 logements locatifs neufs (366 LLTS et 125 LLS) pour 9,44 M€
 - 158 logements en accession (18 PSLA, 2 LESG, 138 LESD) pour 4,02 M€
 - 388 logements à réhabiliter (168 locatifs, 220 habitats privés) pour 6,35 M€.

Mandatements :

- 1038 demandes de paiement traitées pour un montant de 19,64 M€.
- 1,03 M€ mandatés en 6 appels de fonds (dont la clôture RHI Tanambo, l'étude PCLHI de Petite Ile).
- Accompagnement de la commune et de l'aménageur pour mener à bien la clôture de la RHI du Centre-Ville de Saint-Louis

Ventes et location de logements sociaux :

- Vente : 19 avis aux notaires.
- Location : 4 avis aux particuliers

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Contentieux pénal :

- 23 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme ont été dressées dont 92% concernant les zones à enjeux de la DEAL (zones Agricoles, naturelles et à risques)
 - 19 procès verbaux effectués dans le cadre des recouvrements astreintes
 - 31 projets d'avis techniques transmis au SADEC
 - 18 tournées CPU ont été réalisées
- De plus, l'Antenne a assuré la représentation de la DEAL à cinq audiences auprès du TGI de Saint-Pierre pour lesquelles 27 dossiers ont nécessité une intervention de nos services. A noter le bilan produit cette année par le dispositif "recouvrement des astreintes" ayant conduit à la constatation de trois démolitions spontanées.

Sécurité / Accessibilité des ERP :

Pour le volet Sécurité (visites d'ouvertures), l'antenne sud a participé à 29 visites d'établissements recevant du public dont une relevant de la 1^{ère} catégorie assurée pour le compte du Service métier (SADEC/UQC).

Pour le volet Accessibilité :

- instruction des dossiers de création/modification d'ERP : 366 dossiers (+ 15% par rapport à 2015) ont fait l'objet d'une instruction de la part de l'antenne sud nécessitant 23 demi-journées de réunions en sous-préfecture pour la tenue de la commission plénière Sécurité/Accessibilité
- dont instruction des dossiers ADAP : 48 dossiers

Commission Départementale de Sécurité Routière CDSR

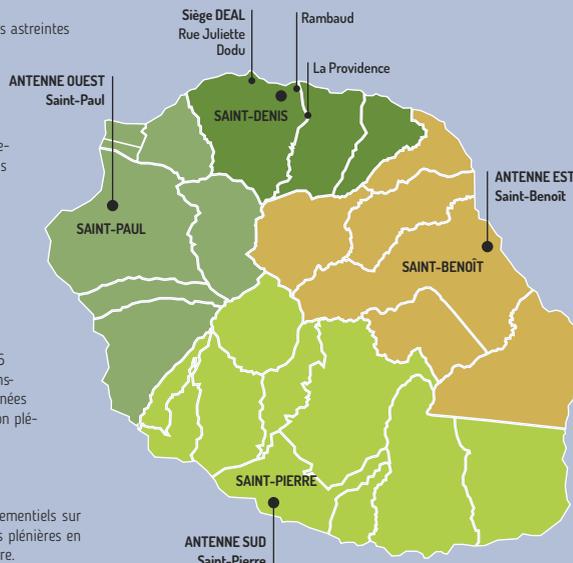
51 dossiers d'études de manifestations sportives et /ou événementiels sur routes ont été instruits par l'antenne nécessitant 10 réunions plénières en sous préfecture pour les manifestations de plus grande envergure.

Volet Urbanisme/Planification :

- Contributions de l'antenne Sud sur les documents d'urbanisme (POS/PLU) :
 - L'Antenne a assuré la synthèse des contributions des services de l'État pour la production :
 - du PAC du PLU de Saint-Philippe
 - de l'avis sur le PLU arrêté de Petite-Ile.
 - Par ailleurs, 3 dossiers de modifications de POS/PLU ont fait l'objet d'un avis de l'Antenne (en lien avec SACoD/UAP) et transmis à la collectivité via la Sous-Préfecture :
 - Saint-Pierre – secteur « la Saline – entrée Ouest »
 - Saint-Louis – secteur « la Ouetta »
 - Saint-Joseph – secteur « Manapany »
- Contributions de l'antenne Sud sur les dossiers d'aménagement :
 - L'Antenne a assuré la synthèse des contributions des services de l'Etat et la production de l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact de la « ZAC Bas du Tevelave »
 - Accompagnement de collectivités / SPL sur ZAC Pierrefonds Village sur le territoire de la commune de Saint-Pierre et ZAC Cambrai sur le territoire de la commune de Petite-Ile.

Gestion Domaniale :

- Le territoire sud (10 communes) compte 671 km de cours d'eau en DPF, 9 zones humides, et environ 80 km de littoral.
- 15 visites de contrôle et de surveillance
- 12 AOT DPM
- 26 AOT DPF et 23 AOT pour prélèvement d'eau brute en rivière
- 6 COP DPE
- 3 mises en demeure
- 12 Associations œuvrant pour le nettoyage de ravines ont été accompagnées
- 24 avis ont été rendus concernant les actes d'urbanisme.



FAIRE CONNAÎTRE SON ACTION



JANVIER
Exposition itinérante sur l'évolution des paysages (Aéroport)



FEVRIER
Lancement de l'enquête sur les déplacements



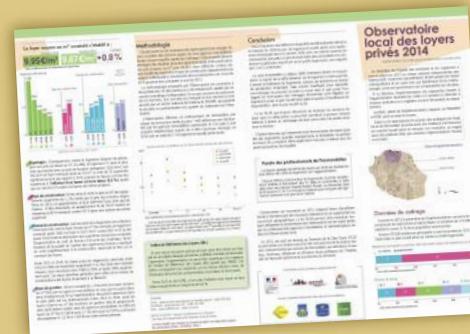
MARS
Publication sur le parc locatif social



AoUT
Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement



oCTOBRE
Participation au Grand raid 2016 (équipe Nou lé la)



SEPTEMBRE
Publication des données de l'observatoire des loyers privés



MAI
Semaine européenne du développement durable : marché bio pour les agents de l'État



JUILLET
Campagne de sensibilisation sur les règles de sécurité pour le transport de canne



NOVEMBRE
Visite du délégué interministériel à la sécurité routière, M. Barbe



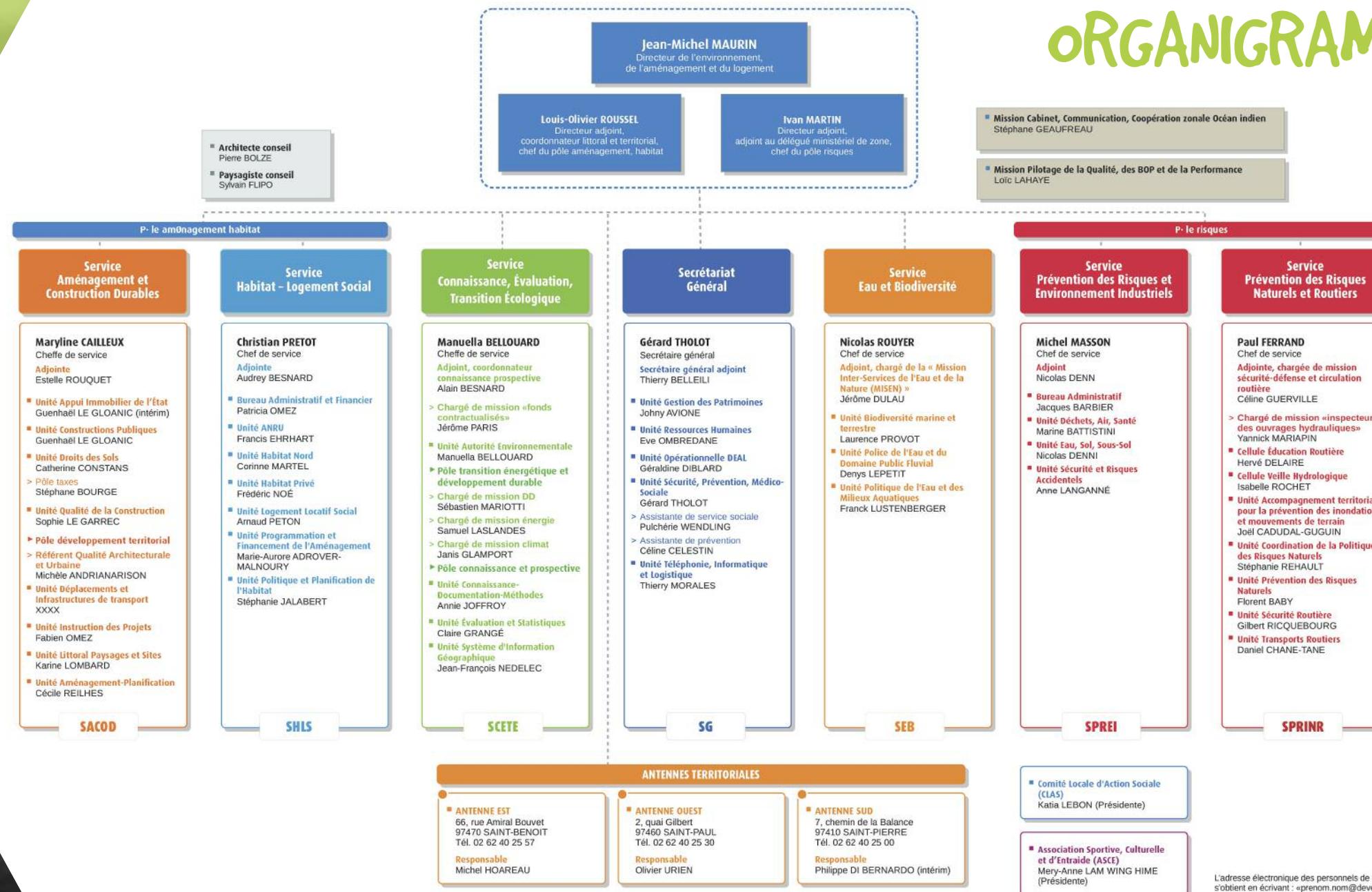
DECEMBRE
Signature à la DEAL de deux protocoles de valorisation de foncier public par la ministre des Outre-mer, Mme Bareigts



JUIN
Parution du Livre blanc sur la ville durable réunionnaise



ORGANIGRAMME



Directeur de la publication : Jean-Michel Maurin, *Directeur*
 Rédaction : les services et antennes de la DEAL sous la coordination de Stéphane Geaufreau, *Responsable de la mission communication*
 Photos : DEAL - P. Crozet (NRL Zourite) - Fotolia®
 Impression : PRINT2000 - Papiers issus de forêts gérées durablement - Avril 2017
 Création : COMBAVA

L'adresse électronique des personnels de la DEAL s'obtient en écrivant : «prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr»



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr



Siège DEAL
2, rue Juliette Dodu
97706 Saint-Denis messag cedex 9

Tél. : 0262 40 26 26
Fax : 0262 40 27 27